

Festival Histoire et Cité

Par . Le 30 mars 2017



Organisé et piloté par la Maison de l'histoire de l'Université de Genève, ce festival répond à l'intérêt toujours plus marqué du public pour les sciences historiques et a pour but de nourrir le dialogue entre le monde académique, la cité et la Genève internationale autour de débats, films, conférences et d'un vaste programme d'activités en lien avec l'histoire.

Le festival est avant tout un lieu de rencontres privilégiées où les historiens peuvent se retrouver avec le grand public, afin de partager leur savoir, présenter leurs recherches et découvertes, confronter leurs points de vue dans l'idée de faire progresser la connaissance historique. Il s'agit aussi d'une manifestation populaire, ouverte à tous. Le Festival Histoire et Cité a pour vocation de devenir un lieu convivial de rencontres, de discussions et de divertissement entre les historiens et le grand public.

« Croire, faire croire »

A l'heure de l'information digitale et des réseaux sociaux, l'on ne cesse de s'interroger sur ce qu'il faut croire, qui il faut croire et pourquoi faudrait-il croire. Nous sommes soumis à un flot de nouvelles en continu, commenté par tout un chacun se posant comme porte-parole de la vérité. L'histoire peut alors nous éclairer sur les époques, notre passé, les différentes cultures et les relations qui nous lient les uns aux autres, afin de rendre notre pensée critique.

Des conflits religieux à la crise des idéologies contemporaines, en passant par les usages de la propagande : le *Festival Histoire et Cité* accueille le grand public durant trois journées de débats, de conférences, de projections de films pour décrypter les croyances individuelles et collectives, passées et présentes.

Pour plus d'information: www.histoire-cite.ch

Pour faire référence à cet article :

« Festival Histoire et Cité », *EspacesTemps.net*, Brèves, 30.03.2017

<https://test.espacestemps.net/articles/festival-histoire-et-cite/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.